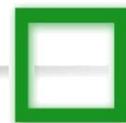




R ALIT ES

Urbanisme et
Am nagement

www.realites-be.fr



Commune de FEURS

REVISION DU PLU

Compte-rendu de la r union publique de concertation du
28 Juin 2023

Ref : 47111



Cette réunion publique a rassemblé une vingtaine de personnes.

Madame le Maire remercie les personnes présentes de s'être déplacées et explique qu'il s'agit d'une réunion publique de concertation organisée dans le cadre de la révision générale du PLU.

Elle rappelle que l'objectif est de présenter les principaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Madame le Maire, Monsieur Mondesert et le bureau d'études animent la réunion.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté est susceptible d'évoluer, en fonction des échanges réalisés dans le cadre de la concertation avec les habitants et des remarques des personnes publiques associées.

Il est rappelé que la dernière version rédigée ainsi que la synthèse du diagnostic sont consultables sur le site internet de la commune et en mairie.

Il est également rappelé qu'un registre de concertation est présent en mairie, les habitants peuvent consulter le diagnostic et le PADD et venir inscrire leur remarque dans ce registre. Seules les remarques d'intérêt général seront prises en compte. Les demandes d'intérêt privé (demande de terrain constructible par exemple), doivent être formulées pendant le temps de l'enquête publique.

Dans une première partie, les enjeux de la révision du PLU et les principales étapes de la procédure sont rappelés.

Dans une seconde partie, les principaux objectifs du PADD de Feurs, organisés autour de 3 thématiques principales, sont présentés :

- Affirmer le statut de polarité de la commune au cœur de la Loire et d'Auvergne Rhône Alpes
 - o Poursuivre les actions permettant de renforcer l'attractivité du centre-ville
 - o Conforter le rayonnement économique
 - o Maintenir une offre de services et d'équipements de qualité
 - o Mettre en place une politique de développement résidentiel ambitieuse
 - o Développer une politique de transport à la hauteur des ambitions du territoire
- Faciliter la mutation de la ville pour faire face aux défis de demain
 - o Prendre conscience du rôle de Feurs pour la préservation de la Trame Verte et Bleue
 - o Proposer un projet économe permettant la transition énergétique du territoire
 - o Privilégier la reconquête de la ville sur la ville
 - o Proposer une offre alternative, plus rapidement mobilisable dans un souci de complémentarité de l'offre de logements
 - o S'inscrire dans une politique de réduction de la consommation d'espace, en vue d'aboutir au « Zéro Artificialisation Nette » en 2050.
- Inciter à la découverte de la campagne forézienne
 - o Renforcer et valoriser les activités de loisirs incitant à la découverte du territoire
 - o Préserver les caractéristiques paysagères

Les questions et remarques soulevées par les habitants et les réponses apportées par les élus lors de cette réunion :

- **Dans quelles mesures le PLU peut-il être repris à la suite de l'enquête publique ?**

Il est rappelé que toute personne concernée par le PLU peut venir faire des remarques d'intérêt général ou d'intérêt privé dans le cadre de l'enquête publique. Un commissaire enquêteur sera nommé par le Tribunal Administratif et organisera l'enquête publique. Il réalisera un rapport et donnera son avis, à partir des remarques formulées par les personnes publiques associées (Etat, Département, Région, Chambres Consulaires,...) et par les personnes venues lors de l'enquête publique.

Le rapport sera ensuite transmis à la commission en charge de la révision du PLU, qui étudiera les remarques et pourra modifier le PLU en conséquence. **Toutefois, à ce stade, il n'est pas possible d'apporter des modifications portant atteinte à l'économie générale du document.**

- **Plusieurs remarques ont porté sur la nécessité d'accélérer la réalisation de modes actifs au sein de la ville et de sa périphérie. Les recommandations du CEREMA sont évoquées. Les déplacements, plus largement,**

Bureau d'études REALITES

34 Rue Georges Plasse - 42300 Roanne Tél/Fax : 04 77 67 83 06

E-mail : urbanisme@realites-be.fr

sont également évoqués. Si les alternatives à l'utilisation de la voiture sont assez bien développées selon l'axe Nord-Sud (en direction de Roanne et Saint-Etienne), il semble y avoir un manque important en direction de Lyon

Il est rappelé que les transports collectifs sont de compétence intercommunale et donc portés par la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE).

CCFE a pour projet de développer un pôle multimodal autour de la gare.

Concernant la réalisation de modes doux, il est rappelé que la commune intègre la recherche de modes doux sécurisés dans tous les projets de voirie qu'elle réalise, tout en tenant compte de contraintes techniques. Le guide du Céréma évoqué sert effectivement de référence, permettant de proposer des préconisations intéressantes, qui ne peuvent toutefois pas être appliquée partout.

Madame le Maire prend note des remarques et des besoins exprimés concernant les déplacements collectifs et en fera part à CCFE.

- **Des interrogations sont exprimées concernant la problématique du stationnement, qui sera l'une des conséquences de l'exécution du PADD, liée à l'attractivité et la densification de la commune. La question du traitement des abords des écoles est évoquée. Plusieurs pistes sont également suggérées : multiplier les parkings vélos sécurisés en centre-ville, réaliser un parking souterrain,...**

La mise en place de zones 30 autour des écoles est prévue.

La réalisation d'un parking souterrain avait été envisagé et étudié il y a quelque temps. Cependant, Feurs est une ville gallo-romaine, ce qui limite fortement les possibilités de creuser suffisamment pour la réalisation d'un tel projet, aux endroits pertinents pour sa réalisation.

Le développement des espaces de stationnement pour vélos pourra être étudié.

- **Des interrogations portent sur le développement des réseaux de chaleurs. La possibilité de récupérer les calories des grosses entreprises est évoquée.**

L'objectif est de ne pas faire obstacle à ce type de projet dans le cadre du PLU. CCFE étudie la possibilité de créer un réseau de chaleur pour alimenter les équipements.

- **Des interrogations sont exprimées sur les modes actifs à créer en dehors de la ville, en direction des bords de Loire, de la Font de l'Or,...** Pour les cheminements le long des bords de Loire, il est indiqué la nécessité de sécuriser les bords de Loire. Les projets présentés nécessitent également de traverser la Loire, donc des travaux importants. Des précisions sont demandées suivant les tracés présentés

Il est rappelé que Feurs se caractérise par une très faible présence de cheminements piétons en dehors de la ville, puisque très peu d'espace public/voirie public. L'un des objectifs du PADD est d'ouvrir la ville sur la campagne et de développer, à long terme, un réseau de cheminement piéton en direction de la Loire, des étangs,...

Toutefois, cela représente un travail sur le long terme, d'échanges, négociation avec les propriétaires concernés. Les tracés présentés sur la carte ne figurent qu'à titre indicatif pour montrer les connexions recherchées à terme.

Au vu des remarques formulées, la carte du PADD sera reprise pour représenter des intentions et non des tracés précis.

Madame le Maire Clos la réunion.